
DECRET _____/PC

portant composition du Gouvernement

LE PRESIDENT DU CONSEIL

Vu la Constitution du 06 mai 2024 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Gouvernement de la République togolaise est composé ainsi qu'il suit :

1 - Ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat

Monsieur Kodjo Sévon-Tépé ADEDZE

2 - Ministre des relations avec le parlement et les Institutions

Monsieur Gilbert BAWARA

3 - Ministre des finances et du budget

Monsieur Essowè Georges BARCOLA

4 - Ministre de l'efficacité du service public et de la transformation numérique

Madame Cina LAWSON

5 - Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des togolais de l'extérieur

Professeur Robert Komlan Edo DUSSEY

6 - Ministre de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire

Monsieur Antoine Lékpa GBEGBENI

7 - Ministre de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières

Colonel Hodabalo AWATE

8 - Ministre de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique

Professeur Komla Dodzi KOKOROKO

9 - Ministre de l'Education nationale

Monsieur Mama OMOROU

10 - Ministre de la communication

Madame Yawa KOUIGAN

11 - Ministre du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire

Madame Mazamesso ASSIH

12 - Ministre de la sécurité

Colonel Calixte Batossie MADJOLBA

13 - Ministre de la santé, de l'hygiène publique, de la couverture sanitaire universelle et des assurances

Monsieur Jean-Marie Koffi TESSI

14 - Ministre de l'économie et de la veille stratégique

Monsieur Badanam PATOKI

15 - Garde des Sceaux, ministre de la justice et des droits humains

Maître Pacôme ADJOUROUVI

16 - Ministre du tourisme, de la culture et des arts

Monsieur Isaac TCHIAKPE

17 - Ministre des solidarités, du genre, de la famille et de la protection de l'enfance

Madame Martine Moni SANKAREDJA

Ministres Délégués

18 - Ministre délégué auprès du ministre de l'aménagement du territoire chargé des travaux publics et des infrastructures

Monsieur Sani YAYA

19 - Ministre délégué auprès du ministre de l'économie chargé de la promotion des investissements, de l'industrie et de la souveraineté économique

Madame Manuella Modoukpè SANTOS

20 - Ministre délégué auprès du ministre de l'aménagement du territoire, chargé du développement local

Monsieur Koami GOMADO

21 - Ministre délégué auprès du ministre de l'économie, chargé de l'énergie et des ressources minières

Monsieur Robert Koffi Messan EKLO

22 - Ministre délégué auprès du ministre de la Santé

Professeur Tchin DARRE

23 - Ministre délégué auprès du ministre du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire, chargé de la jeunesse et des sports

Monsieur Abdul-Fahd FOFANA

24 - Ministre délégué auprès du ministre de l'aménagement du territoire chargé de l'eau et de l'assainissement

Monsieur Séna ALIPUI

25 - Ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères et de la coopération chargé de la coopération et des togolais de l'extérieur

Monsieur Yackoley Kokou JOHNSON

26 - Ministre délégué auprès du ministre de l'économie, chargé du commerce et du contrôle qualité

Monsieur Kossi TENOU

27 - Ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Professeur Gado TCHANGBEDJI

Art.2 : Les ministères de la Défense nationale, de la fonction publique, du travail, du dialogue social et des transports sont rattachés à la Présidence du Conseil.

Art.3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 08 octobre 2025

Le Président du Conseil

Faure

Essozimna

GNASSINGBE